



Madame Valérie DECAUX

**Directrice Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines du
Groupe La Poste**

9 rue du Colonel Pierre AVIA
75 757 PARIS Cedex 15

Montreuil, le 10 août 2023

Madame La DRH Groupe,

Le Ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé courant juin le versement à l'automne d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents des versants Etat et hospitalier de la fonction publique.

Le décret est désormais paru, aussi notre organisation syndicale tient à avoir la confirmation que ce versement sera bien effectif dès le mois d'octobre.

Soucieux comme vous pouvez l'être d'une équité entre les personnels de La Poste, nous considérons que cette prime ne peut être uniquement attribuée aux Postières et Postiers selon des critères issus de leur statut ou niveau de rémunération.

Pour la CGT, le montant maximum de cette prime annoncée par le Ministre reste bien en deçà de la perte de pouvoir d'achat subie depuis trop longtemps. Cependant l'octroi au minimum d'une prime de 800€ dès cet automne pour l'ensemble des Postières et Postiers sera une première mesure dans le cadre de négociations à venir.

Depuis Avril 2022, l'inflation des prix à la consommation se situe à 6,5% à fin juillet 2023. Cette même hausse est à plus de 17% sur la même période pour les produits alimentaires. Le prix de l'énergie fin juillet est en hausse globale de 30% depuis avril 2021 et l'augmentation de 10% des prix réglementés de l'électricité au 1^{er} août accentuent la paupérisation de nombre de salariés.

Nous mettons en face de ces chiffres les difficultés financières, le renoncement à pouvoir bien se nourrir, se vêtir, accéder aux loisirs ou à la culture, pouvoir se déplacer pour rendre visite à la famille ou autres connaissances.

Depuis Avril 2022, les seules augmentations de 3% des salarié-e-s de classes I et II dans leur grande majorité, 2% d'AG pour ceux de classe III, de 1,5% pour les cadres supérieurs sont en total décrochage vis-à-vis de l'augmentation des dépenses courantes.





La revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 6,3% depuis 2010 ne doit pas être une référence pour mépriser son personnel, mais celle d'un passé où La Poste engage un virage pour reconnaître et respecter l'ensemble des personnels.

Aussi, pour la CGT, l'octroi d'une prime à tous dès ce mois d'octobre doit s'intégrer dans un calendrier de négociations salariales dont nous demandons l'ouverture d'ici le mois de septembre.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos salutations distinguées

Pour la CGT FAPT,
CHAIGNEAU Sébastien

